

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : M. Éric LIEGEON

Secrétaire : Damien BACQUET

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN, Damien BACQUET, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ,

Membres absents : ---

Membres absents excusés : Xavier CLEMENT, Jérôme PEYLABOUD

Membres ayant participé au vote : 8

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 15 novembre 2021

2. Lotissement

- Renouvellement mandat de vente
- Vente de lots

3. Finances

- Ouverture crédits en investissement
- Achat groupé d'électricité du SYDED

4. Bois

- Coupes de bois 2022

5. Travaux

- Etude chaufferie
- Restructuration du CIS Frasne

6. Questions diverses

La séance du Conseil municipal début par un hommage rendu par le Maire à Mme Fabienne DELACROIX, Conseillère municipale, décédée ce jour.

Une minute de silence est observée par les membres du Conseil.

1. Approbation du compte rendu du CM du 15 novembre 2021

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du Conseil municipal du 15 novembre 2021 est approuvé.

Concernant le PLUi approuvé lors de la séance du 15 novembre 2021, le Maire informe les membres du Conseil municipal que les Personnes Publics Associés et notamment les services de l'Etat ont rendu leurs avis sur ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal le 16 décembre dernier.

Ce dossier fait apparaître des insuffisances au regard de la compatibilité avec la loi Montagne. Par conséquent, certains projets situés en discontinuité de l'urbanisation devront être retirés du PLUi. Plusieurs zones sont concernées sur la CFD et notamment la zone AUXa de Courvières (Avis de la Préfecture joint au compte-rendu). Les membres du Conseil municipal prennent acte de ces avis.

2. Lotissement

Renouvellement du mandat de vente

Afin de finaliser l'ensemble des ventes, les membres du Conseil municipal décident de renouveler le mandat de Arthur Immo (ex-Lapierre Transaction) représenté par M. Gilles PARRIAUX pour une durée d'un an.

Vente de lots

Le 23 décembre dernier, dans le cadre d'une vente par l'EPF, la commune a racheté le terrain concernant les 10 lots du lotissement ainsi que la voirie et les abords pour un montant de 436 045.03 € frais compris. Ce terrain faisait partie d'un portage foncier par l'EPF depuis début 2017. Cette démarche permettra de débiter la vente des parcelles constructibles avec notamment 3 ventes programmées fin janvier et courant février.

M. Julien MOREL, réservataire du lot 05, a reçu un avis favorable pour un permis de construire déposé le 1^{er} décembre 2021. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre la parcelle à M. MOREL pour un montant de 80 070 € TTC.

A ce jour, 4 autres parcelles font l'objet d'une réservation dans l'attente de dépôt ou d'accord de permis de construire.

La commune souhaite se garantir d'éventuels dégâts qui pourraient être causés lors des futurs travaux de construction (bordures, coffrets, enrobés...). Des renseignements seront pris pour se prémunir de ce risque.

3. Finances

Ouverture de crédits en investissement

Dans l'attente du vote des budgets primitifs, le Conseil municipal autorise l'ouverture des crédits à hauteur de 25% des crédits ouverts sur l'année 2021, hors dépenses d'emprunts. Ce qui correspond à 19 050 € pour le budget communal et 2 750 € pour le budget bois.

Achat groupé d'électricité du SYDED

Le syndicat d'énergie du Doubs propose aux collectivités d'adhérer à un groupement d'achat pour l'électricité.

Une économie d'environ 10% a été constatée par le SYDED dans le cadre des derniers appels d'offres. Un engagement de 3 ans est nécessaire pour adhérer à ce groupement, cet engagement prendra effet au 1^{er} janvier 2023

Les factures d'électricité de la commune s'élèvent en 2021 à 5 281 € pour les bâtiments communaux et 2 067 € pour l'éclairage public. La facture de l'éclairage public a diminué de moitié depuis la rénovation des installations en 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion à ce groupement porté par le SYDED.

4. Bois

Coupes de bois 2022

Le Maire déplore l'envoi relativement tardif des propositions pour les coupes de bois 2022 par le technicien ONF.

4 parcelles sont proposées pour un volume total commercialisable de 1 675 m³ avec plusieurs modes de commercialisation :

Parcelle 12 : Prévente de bois façonné pour un volume de 135 m³

Parcelle 19 : Contrat gros bois résineux pour un volume de 700 m³

Parcelle 8 : Unité de produit pour un volume de 510 m³

Parcelle 3 : Prévente de bois façonné pour un volume de 330 m³

Le Conseil municipal valide la proposition de la parcelle 12 ainsi que les volumes des 3 autres parcelles, mais souhaite bénéficier de renseignements complémentaires pour le mode de commercialisation des parcelles 19, 8 et 3.

Une rencontre avec Mrs SEGAUD et DELORME, agents ONF, sera organisée.

5. Travaux

Etude chaufferie

La commune a reçu le rapport finalisé de l'étude chaufferie réalisée par le cabinet d'étude EEPOS.

Le bureau d'étude a travaillé sur deux axes avec, en premier lieu le diagnostic énergétique de l'école

et de la Mairie.

Des simulations d'amélioration ont été recensées avec notamment le remplacement de menuiseries, ventilation double flux, éclairage led, isolation...

Cette évaluation relativement précise permettra de cibler les travaux prioritaires à réaliser dans ces 2 bâtiments pour les prochaines années.

Le deuxième axe de cette étude porte sur la faisabilité d'un chauffage unique pour ces deux bâtiments avec une approche technique et économique du projet.

Une première solution est présentée avec l'installation d'une chaufferie bois granulés dans la chaufferie actuelle de la Mairie.

Des aménagements et modifications seront nécessaires pour la pose des matériels (chaudière, ballon tampon, silo...) et pour rendre conforme les locaux. Un réseau de chaleur enterré sera réalisé pour rejoindre le local de la chaufferie de l'école ou sera installé un échangeur de chaleur.

Le montant de l'investissement pour ce scénario est de 153 440 € HT.

Les subventions mobilisables pour ce projet sont estimées dans une fourchette de 50 à 70%.

La commune a souhaité également étudier la possibilité d'un chauffage par géothermie avec pompe à chaleur, dispositif moins exigeant en maintenance.

Le bilan économique est sensiblement meilleur pour cette solution, toutefois un certain nombre d'aspects techniques doivent être étudiés et vérifiés.

Restructuration du CIS Frasne

Une opération de restructuration-extension du Centre d'Incendie et de Secours de Frasne a été programmée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs.

Concernant cette opération, l'enveloppe financière à répartir entre les communes participantes a été fixée à un montant définitif de 42 536 €.

Basé sur le nombre d'habitants, la participation de la commune de Courvières s'élève à 2 205 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent cette demande de financement.

6. Questions diverses

- Banquet des classes :

Les organisateurs du banquet des classes ont sollicité la Mairie pour réserver la salle du Centre d'Accueil. Au même titre qu'une association, la salle sera prêtée gratuitement, seuls les frais de mise à disposition et de nettoyage seront facturés.

- Câbles téléphoniques rue des Essarts :

La Mairie a pris contact avec Orange et le Très Haut Débit fibre optique pour déplacer les câbles téléphoniques qui sont régulièrement arrachés au départ de la rue des Essarts. Une rencontre a eu

lieu avec les opérateurs et la Commune pour étudier les possibilités de déplacement des fils téléphoniques.

- Aménagement du village :

Une réunion pour présenter l'étude d'aménagement du village réalisée par le cabinet " Au-delà du Fleuve " aura lieu le 17 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.